

N°514

du 13
JUILLET
2012

Editorial

Par Koffi
SOUZA



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

VERS UN NOUVEAU GOUVERNEMENT

La nouvelle de la démission du gouvernement Houngbo a pris la classe politique par surprise. Pourtant, elle n'est pas étonnante. Voilà quatre ans que le Premier ministre occupait ce poste. Nommé pour redresser la qualité de la gestion du pays, il a mené sous la conduite du président Faure Gnassingbé cette mission avec succès.

S'ouvre à présent une nouvelle phase dans la vie du Togo. Dans quelques semaines doivent avoir lieu les élections législatives. Il est important qu'elles se déroulent dans un climat apaisé. Faure Gnassingbé est un homme de dialogue. A l'occasion de la formation d'un nouveau gouvernement toutes les forces politiques et sociales seront consultées. Les portes du gouvernement sont ouvertes à tous les togolais qui cherchent sereinement à être associés à la gestion du pays.

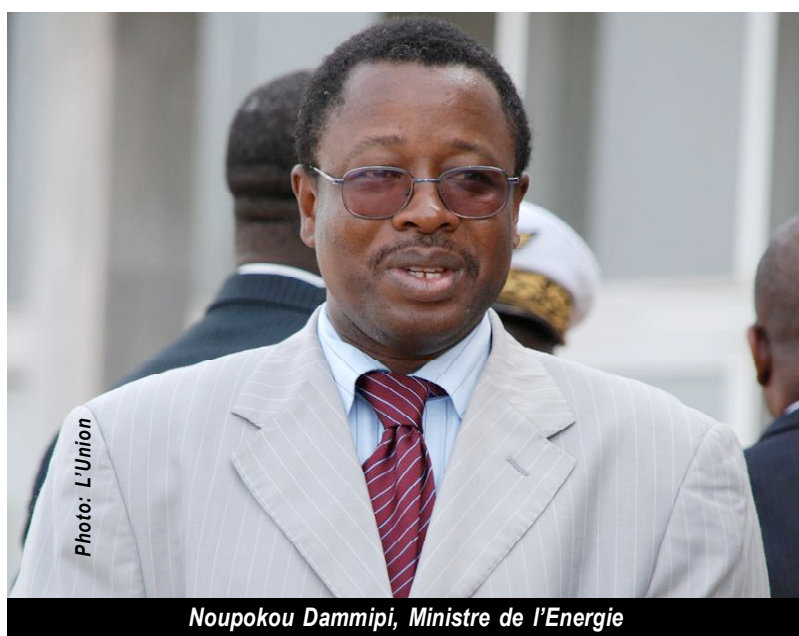
Bien entendu, chaque force politique se déterminera librement en fonction de sa propre stratégie. On n'est jamais obligé de saisir la main tendue. Mais, il est important que le dialogue ouvert et constructif se développe avant les élections législatives. Après celles-ci, il faudra tenir compte des choix des citoyens et une nouvelle étape s'ouvrira.

P.3 Contribution des usagers de l'énergie électrique de juillet 2009 à décembre 2011

Le ministère de l'Energie fait le point des facturations et encaissements pour l'éclairage public

P.4 Entre l'histoire et les possibilités
d'investissement de demain

L'ambassadeur Weiss et le ministre
Tchamdja sur les vestiges allemands
à Kablikpé dans le Haho



Noupokou Dammipi, Ministre de l'Energie

P.4 A sa 85ème Conseil
d'administration à Dakar

La BOAD approuve 18 milliards
Cfa pour l'aménagement
de 60 Km de route au Togo

P.3 Pour protéger les générations présentes et futures des
effets dévastateurs du tabac et de ses dérivés

**Le mois d'avril 2013 retenu pour ne
plus voir fumer dans les lieux publics**

** Un système de suivi-évaluation obligatoire pour
corriger les difficultés d'application.*

P.4 Encombrement des voies par les gros porteurs du port

**De l'urgence d'un véritable
aménagement du petit
contournement de Lomé**

** BEST AFRICA TOGO offre une solution provisoire en latérite. Encore !!*



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales

- * Politique
- * Economie
- * Société
- * Sport
- * Culture...

- Informations Internationales
- Réflexions...

Contribution des usagers de l'énergie électrique de juillet 2009 à décembre 2011 Le ministère de l'Energie fait le point des facturations et encaissements pour l'éclairage public

Sylvestre D.

L'information est contenue dans une communication du ministre de l'Energie et des mines, Dammipi Noupokou, lors du conseil des ministres de ce 11 juillet 2012. Comme à son habitude, L'UNION a voulu aller au-delà du communiqué officiel. Depuis le 23 février 2011, on savait qu'un Comité de gestion de la redevance pour l'éclairage public (CGREP) était créé. Et que ses membres ont été nommés le 19 avril suivant, nommément 1 représentant de la Primature, 2 représentants du ministère de l'Energie, 4 représentants du ministère des Collectivités locales (cabinet et mairies), 1 représentant du ministère de l'Economie, 2 représentants de la CEET, 3 représentants du Patronat, des associations des consommateurs et des médias, à raison de 1 chacun. Entre autres missions à eux confiés, collecter les données liées à la consommation d'énergie électrique engendrée par l'éclairage public (EP) dans les communes et préfectures, collecter les besoins en EP, faire un recensement exhaustif des points de livraison de l'EP, définir les affectations des fonds recueillis et suivre leur utilisation, rendre compte de la gestion des redevances pour l'EP aux ministères impliqués. On peut les critiquer qu'ils n'ont pas fortement matraqué l'information pour situer les gens à des intervalles rapprochés.

Mieux vaut tard que jamais. Un bilan des facturations et des encaissements peut être aujourd'hui publiquement brandi (cf le tableau en annexe). On y voit que, de juillet 2009 (date d'instauration de la redevance) à fin décembre 2011, la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET) a facturé un montant de 1.735.198.370 francs Cfa, sur lequel elle a encaissé 1.396.780.303 francs Cfa. D'où un taux de recouvrement de 80%. Les fonds encaissés devant servir à appuyer les collectivités à apurer une partie des arriérés des factures de leur consommation, faire face à la maintenance du réseau d'éclairage public existant, et étendre le réseau dans les localités des collectivités. Ce n'est que le citoyen qui doit payer le service consommé. Sur la période sus-indiquée, les fonds encaissés sont ainsi répartis : 684.422.348 francs Cfa (49%) pour payer les consommations d'EP de janvier 2010 à décembre 2011 ; 474.905.303 francs Cfa (34%) pour les réhabilitations et les extensions du réseau EP ; 209.517.045 francs Cfa (15%) pour la maintenance des réseaux EP existants ; et 27.935.606 francs Cfa (2%) pour les dépenses diverses relatives notamment aux contrôles, aux études et au fonctionnement du Comité.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les citoyens ont plus consommé en EP qu'on le leur facture. Un total de 2.226.034.349 francs Cfa en consommation dans 35 localités contre 1.735.198.370 francs Cfa en facturation. Il faut donc regarder vers

	FACTURATION	ENCAISSEMENT	SOLDE	% ENC.
Lomé + Golfe	1.473.831.130	1.181.357.477	292.473.653	80,2%
Adéta	1.602.919	1.451.806	151.113	90,6%
Agou	988.803	801.417	187.386	81,0%
Amlamé	851.630	700.465	151.165	82,2%
Aného	13.513.682	11.750.418	1.763.264	87,0%
Atakpamé	20.551.745	17.613.836	2.937.909	85,7%
Badou	1.093.424	952.874	140.550	87,1%
Bafilo	2.693.126	2.031.026	662.100	75,4%
Bassar	2.360.584	1.771.383	589.201	75,0%
Blitta	727.477	613.198	114.279	84,3%
Cinkassé	2.958.624	2.614.382	344.242	88,4%
Danyi	411.157	365.774	45.383	89,0%
Dapaong	10.102.911	7.403.542	2.699.369	73,3%
Elavagnon	201.448	188.699	12.749	93,7%
Guerin-Kouka	422.813	337.115	85.698	79,7%
Kantè	804.315	629.661	174.654	78,3%
Kara	69.232.576	49.167.765	20.064.811	71,0%
Kévé	1.063.006	926.524	136.482	87,2%
Kougnohou	113.886	101.238	12.648	88,9%
Kpalimé	13.936.176	11.665.673	2.270.503	83,7%
Mandouri	86.440	46.690	39.750	54,0%
Mango	3.953.378	2.987.695	965.683	75,6%
Niamtougou	5.699.276	5.334.388	364.888	93,6%
Notssé	9.691.333	7.783.920	1.907.413	80,3%
Pagouda	1.310.082	1.088.078	222.004	83,1%
Sokodé	9.833.459	8.431.573	1.401.886	85,7%
Sotouboua	2.643.690	2.515.372	128.318	95,1%
Tabligbo	10.858.335	8.375.628	2.482.707	77,1%
Tandjouaré	191.259	129.078	62.181	67,5%
Tchamba	1.383.705	1.011.817	371.888	73,1%
Tsévié	68.671.727	63.653.126	5.018.601	92,7%
Vogan	3.414.254	2.978.665	435.589	87,2%
	1.735.198.370	1.396.780.303	338.418.067	80,5%

l'Etat pour voir celui qui paie la différence, en subventions. Quelques exemples dans les détails : Lomé + Golfe (1.681.955.700 francs consommés, 1.473.831.130 francs facturés) ; Aného dans les Lacs (34.546.086 francs consommés, 13.513.682 francs facturés) ; Vogan dans le Vo (12.342.423 francs consommés, 3.414.254 francs

facturés) ; Badou dans le Wawa (7.226.203 francs consommés, 952.874 francs facturés), etc. Néanmoins, on peut lire des cas où la facturation a largement dépassé la consommation, ce qui renvoie à de forts investissements dans les extensions.

En rappel, depuis 2009, un vaste programme de réhabilitation et

d'extension du réseau électrique (EP) des rues de Lomé et des villes de l'intérieur est mis en place. A ce jour, plus de 140 km de réseau d'EP de toute nature réhabilités et/ou construits. Soit environ 4.000 candélabres (poteaux) posés, plus de 5.000 lampes EP posées, 150 km de câbles tirés.

Pour protéger les générations présentes et futures des effets dévastateurs du tabac et de ses dérivés Le mois d'avril 2013 retenu pour ne plus voir fumer dans les lieux publics

* Possibilité d'aménager des fumeurs ou des chambres pour fumeurs dans certains lieux.

* Un système de suivi-évaluation obligatoire pour corriger les difficultés d'application.

Si chacun, dans l'exercice de ses libertés individuelles, peut choisir de fumer, on ne saurait admettre que ce choix délibéré expose son entourage aux conséquences néfastes de la fumée de tabac. Des études scientifiques réalisées au plan international ont prouvé que lorsque quelqu'un fume, il inhale seulement 15% de la fumée et rejette les 85% de la fumée dans l'air, exposant les non fumeurs aux mêmes inconvénients (tabagisme passif). Au Togo, pour cerner l'ampleur des maladies non transmissibles, une enquête a révélé en 2010 que 33,9% des Togolais fument de façon directe ou indirecte le tabac et ses produits dérivés. Une prévalence globalement élevée chez les hommes (40,9%) que chez les femmes (27,4%). La tranche d'âge économiquement active (35-44 ans) était la plus exposée avec 46,8% des hommes et 31,8% des femmes. On en était là lorsque la loi n°2010-017 du 31 décembre 2010 est arrivée pour réglementer la production, la commercialisation et la consommation des cigarettes et autres produits dérivés du tabac.

Ses dispositions salutaires étaient restées muettes jusqu'à ce 31 mai 2012 – journée internationale de lutte contre le tabac – où les organisations anti-tabac ont dû faire du bruit. Surtout qu'on en était également à six mois après le délai de douze mois accordé aux producteurs, fabricants et distributeurs du tabac et de ses produits dérivés [notamment les cigares, les cigarets, le tabac à pipe, les papiers à tabac et les rouleaux ou tubes de tabac préfabriqués] pour se conformer à l'interdiction.

Aujourd'hui, le sourire peut déjà revenir. En tout cas, depuis le conseil des ministres de ce 11 juillet 2012 et ce décret relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics, en huit articles. Pour une meilleure compréhension, à en croire l'article 2, les lieux publics dans lesquels il est interdit de fumer incluent les lieux publics intérieurs ou clos, les lieux publics ouverts ou semi-ouverts, les lieux de travail et les transports publics. Naturellement, le lieu public est tout lieu accessible au public et à usage collectif, indépendamment de son régime de propriété ou des

conditions d'accès. L'article 3 révoque d'une application efficace et efficiente du décret. D'où le partage des obligations en matière de sensibilisation, de dénonciation, d'avertissement, de mise en branle de l'action judiciaire et de suivi. Ainsi, l'Etat et ses démentements ont en charge la sensibilisation du public et la formation du personnel de santé. Les autres acteurs de la lutte, eux, la surveillance, le suivi et la répression des violations des mesures contenues dans la loi. Sont indexés les gestionnaires et détenteurs de lieux publics, les exploitants de point de vente du tabac, les responsables des établissements ou lieux de travail, les organisations de la société civile et les leaders religieux. Non affiliés à l'industrie du tabac et à ses intérêts, ils doivent promouvoir la santé, notamment l'information, l'éducation et la communication pour le changement de comportement.

En application de l'article 12 de la loi de 2010, les aménagements des lieux doivent inclure les fumeurs fermés, les chambres pour fumeurs ou autres types d'aménagement.

VERBATIM Par Eric J.

Démission de Houngbo, que de spéculations !

Dans un communiqué lu sur les antennes de la télévision nationale par le Directeur général de la Tvt, il ressort que le Premier ministre Gilbert Fossou Houngbo a présenté sa démission au Président de la République, Faure Gnassingbé. Le communiqué a poursuivi que le Chef de l'Etat l'a accepté. Et tout en félicitant M. Houngbo pour la qualité de la gestion du travail gouvernemental, il lui a demandé d'expédier les affaires courantes. Clairement, cela voudra dire au Premier ministre de continuer sa mission jusqu'à la prochaine nomination.

Tel un couperet, cette information est tombée dans les oreilles des Togolais dont tous les sens se sont immédiatement levés. Ainsi donc étonnés, tout le monde y est allé de son analyse. Ce n'est pas la suite des événements qui intéresse, mais plutôt, les raisons de cette démission.

Venant des hommes politiques, les réactions sont mi-figue, mi-raisin. Pour Nicolas Lawson, président du Prr, la démission de Gilbert Houngbo est logique. Il dit : « Houngbo a totalement failli pour apporter une consistance. Il n'a pas été le fusible si le pays est en danger. Il était temps, parce que ce gouvernement a été délégitimé par la dissolution du Rpt et le désordre qui règne dans le pays. Le président Faure a pris la mesure du désordre qui se trouve dans le pays, c'était la logique des choses pour unir véritablement les Togolais. »

Quant à Agbéyomé Kodjo, il trouve que Gilbert Houngbo a subi des pressions au sein de la majorité présidentielle dont les ténors lui accordent peu de marge de manœuvre. Selon lui : « Je ne suis pas sûr que Faure Gnassingbé lui-même, dans le contexte actuel de crise dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, est décidé librement à ce que Gilbert Fossou Houngbo quitte ses fonctions. Tout ce que nous avons reçu comme information, je crois que, Gilbert Fossou Houngbo, dépassé par les événements, excédé, humilié, il n'a plus rien à faire avec ces gens-là. Car, c'est la ligne dure, la ligne des sépulcres qui a prévalu et il a préféré tirer sa révérence. Il aurait pu le faire plutôt et nous l'aurions applaudi. »

La majorité des analyses vient de la presse. Certains « con de frères » estiment que Houngbo a été contraint à la démission par des membres du gouvernement qui ne lui rendaient plus compte de leurs actions. D'autres croient dur comme fer que Houngbo est en difficulté avec le Chef de l'Etat qui l'a amené à démissionner. Une autre franche pense que le Pm va prendre les rênes du nouveau parti présidentiel.

Par contre, dans le quotidien national, Togo-presse, en date du jeudi 12 juillet 2012, il est écrit : « Dans la nouvelle phase qui s'ouvre, avec la préparation des élections législatives, il est important que tous les courants représentatifs de la société togolaise soient associés à la gestion des affaires publiques. » C'est la seule et unique raison jusque-là avancée par les pouvoirs publics pour justifier la démission de Houngbo. Autrement, tout le reste n'est que pure spéculation.

L'exploitant peut aménager un fumeur pour les personnes qu'il héberge. Il ne doit être utilisé que pour la consommation de tabac et uniquement par les personnes hébergées par l'exploitant. Toute zone fumeur doit être complètement libre de tout service de chambres, y compris la nourriture, les boissons et/ou tout autre service de divertissement pouvant y être fournis. Elle doit être complètement fermée et être munie d'un système de ventilation permettant l'évacuation directe de la fumée vers l'extérieur du bâtiment. La porte du fumeur doit être munie d'un dispositif de fermeture automatique afin que celle-ci se referme après chaque utilisation. Et le quota des chambres pour fumeurs ne doit pas dépasser 20% ; les chambres doivent être regroupées. Dans les établissements d'hébergement public ou à usage collectif ne disposant pas d'aménagement pour les fumeurs, les fumeurs ne peuvent fumer qu'en dehors de l'établissement et dans la rue, au-delà d'un rayon de cinq mètres dudit établissement. Bon à savoir, pas

d'aménagement dans les avions et aéronefs.

Au Togo, il est connu que c'est l'application totale des textes qui pose problème. Ici, le Programme national anti-tabac doit prendre les mesures nécessaires pour assurer le suivi-évaluation périodique du décret (article 5), « afin de capitaliser les bonnes pratiques issues de l'application du décret et adopter des mesures correctrices des difficultés rencontrées ». En violation de tout ceci, on va sanctionner suivant les articles 26, 30 et 31 de la loi de 2010. En plus de la possibilité de retirer les licences d'exploitation. Et ce sont l'Inspection générale des services de santé, les inspecteurs de travail, la police et la gendarmerie qui sont habilités à constater les violations du décret du 11 juillet 2012.

Mais, avant tout, il faut laisser le temps à tous ces acteurs de s'échauffer. C'est ça le moratoire de neuf mois, à compter de ce mois de juillet 2012, pour l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Encombrement des voies par les gros porteurs du port De l'urgence d'un véritable aménagement du petit contournement de Lomé

* **BEST AFRICA TOGO** offre une solution provisoire en latérite. Encore !!

Jean Afolabi

On croyait l'idée abandonnée, inadaptée et rangée au placard d'autant que, avant et pendant la saison des pluies – le moment idéal pour ces genres de travaux –, personne n'a songé ne serait-ce que arranger le petit contournement de Lomé afin de permettre aux semi-remorques en partance et en direction du port autonome de Lomé d'éviter le centre ville. On pensait que l'avis d'appel d'offres lancé depuis octobre 2011 par la direction du port – compte tenu du temps écoulé – n'avait plus cours, avec l'intention de s'attaquer à une véritable

surcroît en pleine capitale. Sous le poids des semi-remorques, dont le trafic augmente de jour en jour, la voie croule, se dégrade rapidement et soumet les usagers à de rudes épreuves, notamment en temps de pluies. La dernière retouche effectuée par l'entreprise Gellocq avait rapidement montré ses limites. La latérite n'est plus la solution. Le port autonome de Lomé a assez fait pour l'économie nationale pour mériter ce sort.

Le petit contournement – parce qu'il y en aura bientôt plus grand – est la voie qui quitte le rond point du port de Lomé pour longer la clôture de l'aéroport dans le quartier nord pour

l'hôtel Le Référentiel.

En visite de prospection au Togo, une équipe de la banque allemande KfW avait donné son accord, début octobre 2009, de déboursier 13 millions d'euros, soit environ 8,515 milliards de francs, nécessaire à l'étude de faisabilité de la construction de la voie et une partie des travaux. Un an plus tard, fin 2010, cela fut fait. Mais il faut reconnaître que depuis deux ans les choses ont beaucoup évolué petitement. Avec les Allemands, cela paraît un peu compliqué, particulièrement au niveau de la langue, admet-on de source proche du dossier. La dernière démarche consisterait à désigner un bureau de contrôle, explique-t-on à L'UNION. Ça vient, entend-on dire d'espoir.

Conscientes de ce que le réaménagement de cette voie va booster l'activité du port, au même titre que le grand contournement en construction par les Chinois, les autorités vont jusqu'à envisager – à défaut de la coopération allemande – de trouver un preneur pour le projet. Au-delà des véhicules gros porteurs du port, le projet est très indispensable au développement des quartiers riverains. Voilà, entre les deux contournements de Lomé, du port jusqu'à Agoènyivé, des dizaines de quartiers enclavés dès la moindre pluie, sans eau courante ni structures d'assainissement, à l'électricité de mauvaise qualité, et qui vivent comme à mille lieux de la capitale. Et pourtant, l'aéroport international de Lomé est juste à côté. Le port autonome de Lomé n'y a certainement pas pensé : il faut développer l'environnement, notamment immédiat, pour se développer soi-même. S'il faut attendre la coopération allemande, rompue pendant 15 ans, pour espérer aménager le petit contournement...



Des semi-remorques en souffrance sur une voie en latérite

réhabilitation de cet axe stratégique pour l'activité portuaire. Entre-temps, et comme on pouvait s'y attendre avec la pluie, la voie s'est considérablement dégradée, avec des nids d'autruche, des trous remplis d'eau et de la boue sur l'ensemble du parcours. Conséquence : les semi-remorques ont émigré vers le centre ville. Si ce n'est sur le boulevard de l'Oti, à Bè-Kpota, ils se retrouvent carrément sur celui du Mono, en bordure de la mer ou sur le boulevard du 13 Janvier. Les soirs, ils forment une longue file du rond point du port jusqu'au siège de Ecobank, encombrant le Mono. Cela saute aux yeux.

C'est en ce moment que la direction du port va ressortir un vieux projet : le rechargement du petit contournement en latérite. Aux dernières nouvelles, c'est l'entreprise Best Africa Togo qui a décroché le marché, au prix de 132 millions 597 mille 200 francs Cfa. L'offre la moins-disante, paraît-il, parmi 11 concurrents, très probablement de l'appel d'offres d'il y a près de 10 mois. Si c'est le cas, Best Africa Togo devra procéder aux levés topographiques des points critiques avant et après les travaux, et au reprofilage léger y compris la création des fossés latéraux et divergents. La voie sera ensuite rechargée en latérite graveleuse bien compactée sur une épaisseur de 20 centimètres. Après avoir purgé les ordures enfouies. Le marché était prévu pour être attribué dès la fin novembre, sur une durée de quatre mois. Rien que du provisoire, au moment où le trafic portuaire va croissant.

Il y a comme un malaise au port autonome de Lomé. En 2012, le petit contournement de Lomé a dépassé le stade d'une piste rurale, et de

déboucher sur l'avenue Jean Paul II Kégué, puis sur la Nationale N°1 au niveau de la paroisse Maria Theodokos d'Agoènyivé. C'est un tronçon de route qui permet principalement aux semi-remorques desservant les pays de l'hinterland (Burkina Faso, Mali, Niger) de désengorger le centre de Lomé, les amenant de quartiers en quartiers au Terminal du Sahel, au quartier Agoé-Zongo. Pour plus de fluidité, il est prévu que la nouvelle voie – pavée certainement – aura une envergure de 9 mètres au moins, beaucoup plus large que celle pavée du port de Lomé jusqu'à Bè-Kpota. Elle vient compléter celle-ci au bout de l'ancien pavé, au niveau de

Gestion des flux d'investissements en Afrique

Export-Import Bank of India s'appuie sur Ecobank

Ecobank Transnational Incorporated (ETI) a conclu, le 25 juin dernier à Lomé, un protocole d'entente («protocole d'accord») avec la Export-Import Bank of India («EXIM Bank») pour promouvoir et financer le commerce et les flux d'investissement entre l'Afrique et l'Inde. L'accord verra EXIM Bank coopérer avec Ecobank pour explorer les opportunités communes de commerce et d'investissement au sein de l'incomparable réseau du Groupe constitué de 32 pays au centre de l'Afrique, a indiqué un communiqué du groupe Ecobank.

Le commerce entre l'Inde et l'Afrique a doublé au cours des quatre dernières années, au-delà de 50 milliards de dollars, avec un objectif en termes de commerce bilatéral fixé par le gouvernement indien à 90 milliards de dollars à

l'horizon 2015. Cette évolution s'est accompagnée par l'établissement de liens solides d'investissement, avec des investissements indiens en Afrique s'élevant à 2,4 milliards de dollars en 2008, explique le communiqué. «Nous nous réjouissons de travailler très étroitement avec la Export-Import Bank of India pour faciliter les flux croissants du commerce et des investissements entre l'Afrique et l'Inde», a déclaré à l'occasion Arnold Ekpe, directeur général du Groupe Ecobank.

Exim Bank, institution financière faitière, a été créée en 1982 en vertu d'une loi du Parlement pour financer, faciliter et promouvoir le commerce international de l'Inde. C'est la principale institution financière dans le pays pour la coordination du fonctionnement des institutions engagées dans le financement des exportations et des importations.

A sa 85ème Conseil d'administration à Dakar

La BOAD approuve 18 milliards Cfa pour l'aménagement de 60 Km de route au Togo

Le conseil d'administration de la Banque ouest africaine de développement (Boad), qui se réunissait pour sa 85ème session ordinaire le 27 juin 2012 à Dakar, au Sénégal, a approuvé un total de 121,694 milliards de francs Cfa pour 12 projets dans l'ensemble des huit pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). Cela porte à 2 379 milliards de francs le montant global des financements depuis l'origine de la Banque, correspondant à 611 projets d'après un communiqué de la Boad.

Au nombre des projets, deux se situent au Togo. Il s'agit d'une proposition de financement partiel – à hauteur de 12 milliards de francs – du projet de réhabilitation du tronçon Blitta-Aouda du corridor Lomé-Ouagadougou au Togo sur une longueur totale de 48 kilomètres, pour une largeur courante de 10 mètres dont une chaussée de 7 mètres et deux accotements de 1,5 mètre. L'objectif du projet, précise-t-on, consiste à améliorer la praticabilité du tronçon Blitta-Aouda par l'augmentation du niveau de service sur cette portion du corridor. Le second projet est une autre proposition de prêt d'un montant de 6 milliards de francs pour le financement partiel du projet de réhabilitation du tronçon Adagali-Kpélé Govié de la route Kpalimé-Atakpamé sur une longueur de 12 km et une plateforme de 10 mètres. La réalisation de ce projet permettra d'améliorer le niveau de service sur cette portion de la route Nationale N°5 (RN5) afin de faciliter les échanges nationaux et internationaux.

Pour ce qui est du corridor Lomé-Ouagadougou, la Banque africaine de développement (Bad) avait également approuvé en conseil d'administration, à la même date à Tunis, le financement de 303 km de route, dont 150 km au Togo et 153 km au Burkina Faso. Le projet

comporte également des aménagements connexes tels que la construction de plus de 100 km de pistes rurales, la réhabilitation d'infrastructures sociales et d'appui aux femmes, ainsi que deux volets importants pour la facilitation du transport et le renforcement des capacités, indique un communiqué de la Banque.

La contribution de la Banque au financement du projet s'élève à 175,66 millions d'unités de compte (UC), soit 278,6 millions de dollars (environ 139,3 milliards de francs Cfa) des ressources du Fonds africain de développement (Fad) et de la Facilité des Etats Fragiles, représentant un peu plus de 70% du coût total du projet. Sur le financement de la Banque, 136,33 millions d'UC (soit 216,2 millions de

dollars) sont sous forme de don, dont 84,6 millions d'UC au Burkina Faso, en plus d'un prêt de 21,53 millions d'UC, soit un total de 106,13 millions d'UC. Pour sa part, le Togo a bénéficié d'un total de 69,53 millions d'UC (109,85 millions de dollars) dont 51,73 millions d'UC (81,73 de dollars) sous forme de don.

Par ailleurs, la Boad a approuvé, pour le compte du Togo, une proposition de prêt d'un montant de 8,55 milliards de francs pour le financement partiel du projet de renforcement du réseau électrique interconnecté de la Communauté électrique du Bénin (Ceb) au Togo. Ce projet permettra d'optimiser la disponibilité de l'énergie électrique au niveau national par la fiabilisation du réseau interconnecté de la CEB au Togo.

Entre l'histoire et les possibilités d'investissement de demain

L'ambassadeur Weiss et le ministre Tchamdja sur les vestiges allemands à Kablikpé dans le Haho

L'ambassadeur d'Allemagne au Togo, Joseph Weiss, et le ministre togolais des Travaux publics, Andjo Tchamdja, étaient à Wahala (122 km au nord de Lomé), le 6 juillet dernier, sur les vestiges allemands. Pour atteindre le site, il fallait obligatoirement traverser la grande forêt dénommée «Kablikpé», littéralement «le Rocher des singes». Sous la conduite du guide de circonstance, Sogoyou Kéguéwé, ancien ambassadeur du Togo en Allemagne. «Kablikpé» était une forêt impénétrable où vivaient des singes et des animaux féroces, au milieu de laquelle les colons allemands découvraient un grand rocher qui allait leur servir à fabriquer des pierres concassées pour réaliser le chemin de fer Lomé-Blitta. Plus de cent ans après, la machine qui produisait les concassés est encore visible, même si des voleurs de fer ont pu enlever certaines pièces. Sans oublier d'autres marques de la belle époque allemande, dont des habitations et la citerne d'eau perchée au sommet du rocher. Impressionné par ces vestiges qui ont résisté au temps, preuve de la qualité des réalisations allemandes, le diplomate allemand indique qu'il s'agit pour lui, en plus de revisiter l'histoire du Togo allemand, de découvrir le Togo afin de « renseigner son pays sur les possibilités d'investissement au Togo ».

« Tout le monde sait que le Togo peut se développer à partir d'un secteur privé important, et donc je me renseigne sur les ressources du pays pour informer mon pays et voir si des Allemands sont intéressés pour investir au Togo », a martelé Joseph Weiss. Debout à son côté, le ministre Andjo Tchamdja n'a pas manqué de saluer la reprise de la coopération bilatérale germano-



MM. Weiss et Tchamdja devant la citerne à eau

togolaise. Il dit compter sur le nouvel ambassadeur pour aider le Togo à se redresser économiquement. Et d'inviter les villageois de Kablikpé à protéger ce qui reste encore des sites qui sont d'une grande importance pour l'histoire du pays. Après quoi, la visite s'est achevée par le cimetière allemand qui date de la première guerre mondiale.

Décidément, Joseph Weiss ne veut pas se contenter du bureau. Il veut aider à soulager les populations déshéritées du Togo. Un ambassadeur ne doit pas rester dans son « bureau climatisé pour connaître un pays sur papier », lançait-il courant mars 2012 à notre confrère *Savoirmews.net*. Aussi a-t-il déjà réalisé une grande tournée dans le Togo profond, en inaugurant des projets financés par l'Allemagne en 2011 et en visitant d'autres retenus pour 2012 (Atakpamé, Sokodé pour la construction d'un pont reliant les quartiers Lomnava et Karaboni, Kara, Kpanganzibiyo pour l'inauguration du centre artisanal social, Kanté, Binah pour inaugurer l'un des bâtiments de l'école primaire publique de Teroda, Dapaong, etc.). Une visite l'avait amené au mémorial cimetière de Wahala où sont enterrés des tirailleurs africains, un sous-officier allemand, un officier britannique et un officier français, morts au champ d'honneur le 22 août 1914 lors de la bataille de Chra.

J.O. DE LONDRES 2012/

Le Tribunal Arbitral du Sport ouvre un bureau pour résoudre les litiges

Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) ouvrira à Londres un bureau afin de résoudre tous les litiges juridiques qui pourraient survenir pendant les Jeux Olympiques. Ce tribunal spécial, nommé Chambre ad hoc du TAS, a déjà fonctionné avec succès lors de précédentes éditions des Jeux Olympiques depuis Atlanta en 1996, indique le communiqué de l'institution arbitrale.

La Chambre ad hoc du TAS offrira à tous les participants aux Jeux un accès gratuit au Tribunal et rendra ses décisions dans des délais compatibles avec le rythme des compétitions.

Le Tribunal pour les Jeux Olympiques de Londres sera présidé par le Juge Juan Torruella et M. Gunnar Wemer est composé de douze arbitres de nationalités diverses choisis par le Conseil International d'Arbitrage en matière du Sport (CIAS) sous l'égide du TAS pour leur

expertise en matière d'arbitrage/droit du sport.

Selon les règles du TAS applicables à Londres, si au cours des Jeux Olympiques, un participant ou une entité sportive souhaite soumettre un litige à la Chambre ad hoc conformément à la Règle 59 de la Charte Olympique, celui-ci ou celle-ci doit déposer une requête auprès du Greffe du TAS à Londres.

Le Président de la Chambre ad hoc constitue une Formation de trois arbitres et fixe une audience à bref

délai au cours de laquelle les parties, témoins et tout tiers intéressé ont la possibilité de faire valoir leurs arguments juridiques et de déposer des preuves.

En règle générale, le TAS rend ses décisions dans un délai de 24 heures. Cela est possible grâce à une préparation logistique spéciale et à une organisation appropriée aux circonstances de cet événement. Le TAS sera opérationnel à Londres à partir du 17 juillet 2012 au 12 août 2012.

FOOTBALL / TRANSFERT

Emmanuel Adebayor pourrait rester chez les Spurs de Tottenham

Pour le moment, Tottenham se montre bien plus présent dans la rubrique "rumeurs de transferts" que dans celle des "transferts concrétisés". Mais les probables ventes de Luka Modric et de Rafael Van Der Vaart pourraient sérieusement changer la donne...

Lorsqu'il a été intronisé nouvel entraîneur de Tottenham au début du mois de juillet, en lieu et place d'Harry Redknapp, Andre Villas-Boas apparaît comme très déterminé à l'idée d'opérer un vaste ménage au sein de sa nouvelle formation. Avec un double objectif : s'entourer de joueurs qu'il aura lui-même choisis et faire gonfler son enveloppe de recrutement. Première étape de cette vaste opération nettoyage : vendre. En particulier deux joueurs, Luka Modric et Rafael Van der Vaart, auxquels il est permis d'ajouter William Gallas, un des gros salaires de l'équipe. Le premier n'a plus la tête aux Spurs et sa cote est actuellement au plus haut. Chelsea, le Real Madrid, Manchester United et le Paris SG s'arrachent le Croate. A choisir, les dirigeants de Tottenham préféreraient l'expédier hors de la Premier League pour ne pas renforcer un concurrent direct. Mais dans un cas comme dans l'autre, ce sont au moins 40 millions d'euros qui devraient venir gamir les caisses du club londonien. Le cas de Van der Vaart est différent. Villas-Boas admire le joueur, mais il se méfie tout autant de sa réputation dans le vestiaire.

Lloris, Adebayor, Damiao ou Moutinho dans le viseur
Si ces deux ventes se réalisent, et cela ne fait guère de doutes en ce



qui concerne Modric, Villas-Boas devrait disposer d'au moins 80 millions d'euros pour recruter, une fois ajouté ce que son président, Daniel Lévy, est prêt à lui octroyer quoiqu'il arrive. Cela pourrait permettre aux Spurs de passer à la vitesse supérieure sur le dossier Hugo Lloris. Pour l'instant, les dirigeants britanniques bloquent avec une offre à 15 millions d'euros alors que leurs homologues lyonnais en veulent 20. Un écart qui n'aurait plus rien d'insurmontable en cas de vente de Modric. Autre poste où le nouvel entraîneur veut être actif, celui de l'avant-centre. Idéalement, le Portugais aimerait

voir débarquer deux joueurs dans ce secteur, à choisir a priori, par ordre d'importance, entre Emmanuel Adebayor, Leandro Damiao et Robert Lewandowski. La candidature de Loïc Rémy, elle, a pris du plomb dans l'aile même si elle n'est pas complètement enterrée. Et puis si Modric part, il faudra aussi le remplacer. Dans ce cas-là, Kaka ou plus certainement Joao Moutinho seraient courtisés. Bref, même si pour l'instant la colonne "arrivées" ne déborde pour Tottenham, il est fort probable que les noms de Jan Vertonghen et Gylfi Sigurdsson s'y trouvent plus ou moins rapidement à l'étroit.

FOOTBALL/FIFA- CORRUPTION

Havelange et Teixeira éclaboussés

La Fifa n'a pas fini de faire parler d'elle. Plongée dans un nouveau scandale, l'instance internationale de football n'a de cesse de temir son image. Joao Havelange, son ex-président, et Ricardo Teixeira, ancien patron de la Fédération brésilienne de football, auraient touché de très importants pots de vin d'International Sport and Leisure (ISL), une société de marketing ayant eu l'exclusivité des droits pendant plusieurs Coupes du monde de football.

Sur injonction de la Cour suprême suisse, la Fifa a publié un document

qui détaille comment Joao Havelange, président, et Ricardo Teixeira, son bras droit, ont touché d'énormes pots de vin. Le premier cité, prédécesseur de Joseph Blatter à la tête de l'instance internationale de Football, a touché au moins 1,24 million d'euros tandis que Ricardo Teixeira, a récolté la modique somme de 10,6 millions d'euros. D'autres paiements, de l'ordre d'environ 18 millions d'euros, auraient été fait à des comptes liés aux deux Brésiliens.

Régulièrement perturbée par des rumeurs de corruption, la Fifa n'en est

pas à sa première piqure de rappel. Son président, Sepp Blatter, fait inéluctablement l'objet de virulentes critiques depuis sa prise de fonction, en 1998.

Bousculée par cette affaire qui ne touche pas Blatter directement cette fois mais Joao Havelange, son prédécesseur âgé actuellement de 96 ans, et Ricardo Teixeira, son vice-président, la grande instance de la Fifa dont le siège se situe à Zurich est à nouveau giflée par l'émergence de dossiers qui temit un peu plus son image.

CULTURE

Débat

Les relations Nord/Sud en question au Centre Mytro Nunya

Le Centre Mytro Nunya organise en collaboration avec l'Association Elykia de Rennes la seconde édition du Forum citoyen sur les rapports Nord/Sud dont le thème central est "Peuples du Sud et Peuples du Nord peuvent-ils vraiment lutter ensemble ?"

Le sujet est non seulement d'actualité mais toujours central pour un nouvel ordre mondial où l'on veut bannir les rapports de sujétion, non seulement entre le Nord et le Sud mais aussi ceux qui se dessinent entre les pays émergents et les pays pauvres.

Le forum va se dérouler en ateliers selon les organisateurs. Les participants auront le choix entre les ateliers. « Solidarité à décoloniser » désigne l'atelier d'écriture sur l'attitude des Occidentaux au Sud. Les par-ti-ci-pants du Nord comme du Sud pourront s'exprimer sur le sujet afin de faire la critique de certains com-por-te-ments parfois blessants sans l'être volontairement, dus aux années de domination coloniale et aux préjugés qui en sont nés.

L'atelier vidéo porte sur les « Rap-ports Nord-Sud et Hommes-Femmes » : « Pour quelles raisons



un Noir peut-il vouloir se marier avec une Blanche et vice versa ? ». Autour de la projection d'une vidéo montrant des témoignages sur la question, les par-ti-ci-pants seront amenés à débattre sur cette problématique.

Un atelier sur la notion de privilèges dans les rap-ports Nord-Sud : cet atelier élaboré pour aider les par-ti-ci-pants, du Nord comme du Sud, à identifier les troublants privilèges dont bénéficient souvent ceux qui viennent pour « aider ».

Ce soir à 17h en ouverture de la seconde édition du forum citoyen sur les rapports nord/sud, un film sur Frantz Fanon sera projeté avec et débat sur le thème de cette seconde édition.

Littérature

Prix des cinq continents de la Francophonie 2012 : Les 10 finalistes sélectionnés

Qui remportera le Prix des cinq continents de la Francophonie cette année ? Dix finalistes viennent d'être désignés par le très sélect jury représentant les quatre comités de lecture (l'association « Entrez Lire » de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'association des écrivains du Sénégal, l'association du Prix du jeune écrivain francophone de France et le collectif des écrivains de Lanaudière de Québec).

10 ouvrages finalistes représentant 8 pays francophones ont été sélectionnés par les 95 romans concourant à la 11ème édition du prix. Il y a **Des fourmis dans la bouche** (éditions Denoël) de la Sénégalaise Khadi HANE, **Kamal Jann** du Franco-libanais Dominique EDDE (éditions Albin Michel), **Kant et la petite robe rouge** (éditions La Cheminante) de la Marocaine Lamia BERRADABERCA (Maroc), **Kuessipan** de Naomi FONTAINE (Québec-Canada) aux éditions Mémoire d'Encrier, **La moitié du jour, il fait nuit** de Stanislas COTTON (Fédération Wallonie-Bruxelles) aux éditions Luce Wilquin, **Notre-**



Dame du Nil de Scholastique MUKASONGA (Rwanda) aux éditions Gallimard, **La Sérénade d'Ibrahim Santos** de Yamen MANAI (Tunisie) aux éditions Elyzad, **Le Silence ne sera qu'un souvenir** de Laurence VILAINE (France) aux éditions Gaïa, **Si tu passes la rivière** de Geneviève DAMAS (Fédération Wallonie-Bruxelles) aux éditions Luce Wilquin, **Les villes de la plaine** de Diane MEUR (Fédération Wallonie-Bruxelles) aux Sabine Wespieser.

Les Belges, comme des gourmands plaisantins, figurent en bonne place par les 10 finalistes.

Le jury, présidé par Lyonel TROUILLOT (Haïti), désignera le lauréat le 24 septembre et se réunira en France, au mois de novembre, pour la cérémonie de remise du Prix. L'Organisation internationale de la Francophonie assurera la promotion du lauréat sur la scène littéraire jusqu'à la proclamation du prochain lauréat.

Le Prix des cinq continents de la

Francophonie est doté de 10.000 euros. Il entre dans onzième année et permet « depuis dix ans de mettre en lumière des talents littéraires reflétant l'expression de la diversité culturelle et éditoriale en langue française sur les cinq continents et de les promouvoir sur la scène littéraire internationale », selon le communiqué de l'OIF.

Pour rappel, en 2011, Prix des cinq continents 2011 a été attribué à Jocelyne Saucier pour son roman « **Il pleuvait des oiseaux** » (XYZ).

La prostitution des mineures

Une conséquence de la démission des parents

L'appétit vient en mangeant. Il en va ainsi du sexe. La première grossesse accidentelle au moment de la puberté appelle une autre et encore une autre. Ainsi, avant d'avoir réalisé, les adolescentes se retrouvent avec deux ou trois enfants plus ou moins indésirables au départ avec lesquels on doit cependant composer pour le reste de la vie.

Etonam Sossou

Tel est le sort des filles mineures qui gouttent de façon précoce au plaisir de la chair. Dans beaucoup de cas, la pulsion naturelle est exacerbée par les contingences sociales telles que la pauvreté familiale, les mauvais conseils des amis ou encore des prédispositions individuelles. Que reste-t-il de ces croissances interrompues aussi brutalement ? Beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte dans la prostitution juvénile pour façonner le destin de toutes ces filles entrées très tôt dans le commerce de la chair.

Certaines d'entre elles parviennent, grâce à un accident de l'histoire, à trouver un mari convenable. Ce nouveau statut social inattendu confère à la fille une dignité

soudaine. D'autres par contre s'obstinent dans cette voie au fur et à mesure que le temps passe et que le mari attendu est aux abonnés absents. Dans un cas pareil, la fille devient une pute professionnelle aux dents longues, n'hésitant pas à user des méthodes frauduleuses pour arriver à ses fins. Cet endurcissement dans le crime fait de ces dames entrées très tôt dans le métier le plus vieux de l'humanité, des piètres ménagères au répertoire matrimonial aussi étendu qu'un annuaire téléphonique. D'autres encore, entrées très tôt dans la prostitution, ont marqué un temps d'arrêt ; mais faute de débouchés professionnels, elles se sont exercées au commerce quand elles ont la chance de disposer d'un capital d'appoint. Elles n'en demeurent pas

moins dures de cœur, allant jusqu'à former des cartels de tranche d'âge qui se réunissent en mutuelle. Leur indifférence est à la mesure des déceptions qu'elles ont accumulées tout au long de leur longue course pour le plaisir charnel. Il y a d'autres catégories de femmes parmi celles qui ont commencé très tôt dans la sexualité et dont certaines ne se sont arrêtées qu'avec la mort.

Car la prostitution des mineures, par son caractère débridé conduit à plusieurs avatars dans la vie que tout le monde connaît. Mais que faire quand on est racolé et que l'envie vous démange ?

la prostitution juvénile n'a pas encore atteint l'ampleur organisationnelle de certains pays. On se contente de laisser sortir les filles à peine nubiles pour qu'elles

reviennent à la maison avec un pécule susceptible de nourrir la famille pour une nuit.

Elles paraissent frêles, apparemment inoffensives, se livrent presque au premier venu. Il arrive souvent que ça soient elles qui invitent, dans la pénombre des étales d'un marché désert la nuit, les rôdeurs de nuit à leur faire la chose. Cela se passe en vitesse, quelques fois sans aucune protection et à vil prix. Des personnes pourtant tristes, fragiles, résignées à leur sort, généralement bornées et qui espèrent trouver un salut dans la facilité en exerçant le plus vieux métier du monde.

Elles commencent tôt et ne demandent presque rien. Quand les dernières vendeuses plient bagages et rentrent chez elles, elles ne s'imaginent pas qu'après elles, d'autres vendeuses prennent possession de leurs étales.

Ces occupants insolites sont souvent des jeunes filles dont l'âge oscille entre 13 et 26 ans. Les hommes se consolent en leur collant l'étiquette de filles abandonnées, filles de la rue ou dans la rue.

Vérification faite, elles viennent de tous les horizons, fuyant la misère du toit parental. Cette catégorie de filles espère trouver refuge et indépendance dans la débauche. Faute de moyens, elles résolvent de s'offrir nuitamment aux hommes contre quelques espèces sonnantes qui leur permettront d'être à l'abri de quelques

besoins élémentaires par exemple, se nourrir. Elles hêlent les clients, leur proposent le prix : 1000F cfa, 2000F cfa ou 3000F cfa la passe. Les hommes négocient. Une fois d'accord ils vont vite en besogne sur l'étal d'un marchand, contre un mur... jusqu'au prochain client. Elles se comptent par dizaines, légèrement habillées, baissant leur culotte ou reluisant leurs jupettes pour vous faire découvrir leur « marchandise » et vous invitent à partager le parfum du plaisir charnel. La note est souvent salée. 3000F cfa la passe, ça se négocie jusqu'à 1000F cfa après minuit. Et quand on pose la question, d'accord mais où va t-on faire la chose ? Elle vous désigne sans hésiter une cache.

Les parents mis en cause

« L'habitude est une seconde nature », renseigne un adage. Ainsi, c'est parce que les parents sont habitués à regarder passivement leurs filles que la société togolaise a fini par user de tolérance vis-à-vis du dérèglement sexuel des jeunes filles de moins de 18 ans. L'ampleur de cette situation dans tous les coins de Lomé interpelle les parents. Car c'est par leur relâchement que la prostitution des mineures s'est installée.

« Oui, je sais que les mineures se prostituent. Je pense qu'elles se prostituent malgré elles. Les parents ne surviennent pas à leurs besoins », déplore Awo, étudiante en sociologie.

Et, à sa copine Chérifa de renchérir : « pour moi, ce sont les parents qui sont à la base de cette situation. Comment pouvez-vous comprendre qu'un parent fasse plus de deux ans sans pour autant acheter un habit à sa fille, au moment où elle se saoule chaque jour. D'autres parents sortent avec les amies de leurs enfants ».

« Je sors avec plusieurs garçons, car mes parents sont incapables de subvenir à mes besoins. Bon, je ne trouve rien de mal car mes parents bénéficient aussi de mes relations. Mon père a trouvé du travail grâce à un de mes clients. Mes parents sont victime de l'Etat, ils ne peuvent rien faire. J'ai commencé à sortir avec un grand homme de ce pays à 14 ans », confie une élève de 16 ans en 1^{ère} A4.

Il faut aussi souligner que la majorité de ces mineures font partie des prostituées passives. Cette forme de prostitution se caractérise par le vagabondage sexuel de certaines filles vivant sous le toit parental. Et, partant, placées sous cette autorité. Elles multiplient les partenaires mais se gardent d'étaler au grand jour leur statut de prostituées, suite à des pesanteurs familiales.

La prostitution des mineures a longtemps été assimilée à la pauvreté voire à la perte d'autorité des parents. Avec le temps, des constantes ont démontré que le manque d'information approprié mérite aussi d'être relevé.

Reportage à Kara

Vive le porc !

A Kara, est née spontanément toute une « filière de viande de cochons » qui ne demande qu'à se développer. Bœufs, moutons, chèvres... Il y a longtemps que les populations de Kara ont mis au second plan ces viandes auxquelles ils étaient habitués de longue date. Depuis la dévaluation, les exportateurs de bétail se disputent, en effet, les faveurs des éleveurs. Résultat : les consommateurs ne pouvant suivre les enchères se rabattent sur d'autres bêtes, au demeurant hors de prix. Les abattages de bovins et d'ovins ont chuté tandis que ceux de porcs continuent de grimper. De quoi donner des idées à de nombreux citadins qui se sont soudain découvert une vocation d'éleveurs de cochons. Il est vrai qu'omnivore cet animal n'est pas très difficile à nourrir et que son élevage, du moins à petite échelle, est à la portée du premier venu. Du coup, les porcheries se sont multipliées dans les concessions, surtout dans la banlieue de Kara. Roger Baouni, enseignant, s'est récemment converti à cet élevage. Il ne le regrette pas : cela lui a permis de financer les études de ses deux enfants étudiants à l'Université de Kara. Sa porcherie compte actuellement une quarantaine de bêtes qu'il écoule en gros. L'animal se vend 500 Fcfa le kilo sur pied mais le prix grimpe jusqu'à 800 F après abattage si la bête est déclarée propre à la consommation. L'objectif de Roger Baouni : produire des porcs de plus de 100 kg. Il pourrait ainsi mieux rentabiliser son installation et nourrir sa famille. Même les salariés s'y mettent. Ainsi, Abia Tchilalo agent d'une entreprise privée, a choisi le village Lassa pour y installer sa porcherie. A l'approche des fêtes de fin d'année ou de Pâques, il arrive à gagner 150 000 à 200 000 Fcfa.

Les commerçants se sont mis de la partie et sillonnent désormais les villages alentours de la ville de Kara pour acheter des cochons qu'ils revendent au détail en ville, parfois au kilo et parfois au jugé. De toute

façon, ils trouvent toujours preneurs. Avec 400 à 500 Fcfa de viande de porc, les clients arrivent à faire face aux besoins quotidiens.

On voit des ménagères près des débits de boissons, des lieux pourtant

« mais il rapporte », confie-t-il. Avant de préciser que par manque de moyens de conservation, ou de mauvais temps la viande pourrit. Sinon, les recettes atteignent parfois le double du prix d'achat. Elles sont fonction de la période de l'année mais aussi du fournisseur qui n'est jamais unique.



Tchakpi Gilbert, vendeur de viande de porc

jugés peu fréquentables pour des femmes honnêtes. Elles viennent y acheter de la viande de porc avant que les grilleurs la fassent rôtir. Tchakpi Gilbert, 26 ans, grilleur de viande de porc depuis environ huit ans, confirme cet engouement : « Une bonne partie de mes recettes du jour est assurée par la vente de viande

mais il rapporte », confie-t-il. Avant de préciser que par manque de moyens de conservation, ou de mauvais temps la viande pourrit. Sinon, les recettes atteignent parfois le double du prix d'achat. Elles sont fonction de la période de l'année mais aussi du fournisseur qui n'est jamais unique.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1120
DE LOTO BENZ DU 04 JUILLET 2012

Le tirage de Loto benz de ce mercredi 11 juillet porte le N°1121

A l'intérieur du paus, ce sont les villes de **BADOU** et **KPALIME** qui se sont illustrées par les gros lots qui y ont été gagnés mercredi dernier lors du tirage de LOTO BENZ.

En effet, l'opérateur 2115 de l'agence **BADOU**, a recensé un lot de 500.000F CFA

A **KPALIME**, c'est un lot de 500.000F CFA et un lot de 800.000F CFA, gagné auprès de l'opérateur 4067 et 4027, qui a fait le bonheur de nos parieurs.

La ville de **LOME**, n'est pas en reste avec un lot de 750.000 F CFA remporté sur le point de ventre 7826 et un gros lot de 1.350.000 F CFA enregistré auprès de l'opérateur 7723.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1121 de LOTO BENZ du mercredi 11 JUILLET 2012
Numéro de base

30

33

47

40

06